

## Burundi : l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité un nouveau Code électoral

@rib News, 11/09/2009 - Source AFPL L'Assemblée nationale burundaise a adopté à la quasi-unanimité vendredi à l'aube après une nuit de débat, un projet de Code électoral négocié entre le parti présidentiel et l'opposition. Le nouveau Code électoral a été adopté à 98 voix pour, une voix contre, et 8 abstentions, "après toute une journée de négociation et nuit de débat", a indiqué le président de l'assemblée, Pie Ntavyohanyuma. "Nous voulons saluer le travail accompli par chaque famille politique, (...) cela nous a permis d'aboutir à ce Code électoral consensuel qui va permettre à notre pays d'aller vers des élections apaisées, justes et transparentes", s'est félicité M. Ntavyohanyuma.

L'Assemblée avait clôturé ses travaux le 31 août en reportant l'adoption d'un projet de Code électoral, contesté par l'opposition qui le jugeait trop favorable au parti présidentiel. Des élections générales sont prévues en 2010 au Burundi, qui tente de sortir depuis 2006 de 13 ans d'une guerre civile. Le parti CNDD-FDD (au pouvoir) voulait débiter ces élections par la présidentielle, avait imposé le choix d'un bulletin multiple (un bulletin pour chaque candidat) et avait fortement augmenté la caution exigée des candidats à la présidentielle. "Nous avons trouvé un accord satisfaisant pour tous car c'est un texte de compromis qui préserve les intérêts de tous", a commenté le député Léonce Ngendakuma président du parti FRODEBU. Le texte sera examiné vendredi par le Sénat où il devrait être adopté sans difficulté, et promulgué dès la semaine prochaine. Selon le nouveau Code électoral, les élections de 2010 au Burundi débiteront par des communales, suivies de la présidentielle, des législatives, des sénatoriales et enfin des scrutins sur les collines (circonscriptions de base). Des sanctions et un nouveau scrutin sont prévus au cas d'écarts trop importants entre bulletins distribués et décomptés. Enfin, la caution pour la présidentielle a été ramenée de 25 millions de francs burundais (20.000 dollars) à 15 millions de Fbu (12.000 dollars). Elle sera reversée au candidat qui aura obtenu plus de 5% des suffrages exprimés. Ce projet de Code consensuel a été obtenu à la suite de pressions exercées par la communauté internationale qui a lié son financement du processus électoral à la négociation d'un tel accord. Le coût des élections de 2010 est estimé à 43 millions de dollars, financés à 80% par la communauté internationale, selon la Commission électorale burundaise.